

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATRE OCTOBRE DEUX MIL VINGT TROIS

L'An deux mil vingt-trois le quatre Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/09/2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - RIBEIRINHO Valérie - GUEST Iona - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - AUCHER Valérie - DELÉPINE Fabienne et VANWATERLOO Damien.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : DENIS Adèle qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude, LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à PASQUALIN Côme,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUEST Iona

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil du 06 Septembre 2023 est approuvé.

I - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2023-004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les inscriptions budgétaires à modifier (achat matériels, MO cour école et intégration étude 22 rue chinon,) ;

Article / compte	Dépenses	Recettes
2188/21 - 76 – MOBILIERS MATERIELS	2 780 €	
203/20 - 98 – GROUPE SCOLAIRE	6 600 €	
10226/10 – Taxe Aménagement		9 380 €
231/041 – Immos corporelles en cours	1 680 €	
203/041 – Frais études, recherches & dvpt, insertions		1 680 €
Total Investissement	11 060 €	11 060 €

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée à la majorité (19 pour) ;
VOTE la décision modificative n° 2023-004 présentée

N° 2023-081 Publiée le 06/10/2023 reçue en Préfecture le 06/10/2023

II - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose que pour le projet de requalification de la cour de l'école maternelle, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 08 Août 2023 selon une procédure adaptée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit de confier au maître d'œuvre retenu une mission complète de maîtrise d'œuvre (« mission de base » conformément aux articles L2431-1 à L2431-3, et R2431-24 à R2431-31 du Code de la commande publique (infrastructure) : études d'avant-projet (AVP), études de projet (PRO), assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT), conformité des études d'exécution (VISA), direction de l'exécution des marchés

(DET), assistance pour les opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

L'estimation prévisionnelle des travaux est évaluée à la somme de 45 000 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 septembre 2023 à 16h00.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- **Valeur technique appréciée au regard du mémoire justificatif fourni et notée sur 70 %**
 - Méthodologie : 45%
 - Composition de l'équipe dédiée : 15%
 - Calendrier prévisionnel de l'opération : 5%
 - Références : 5%
- **Montant des honoraires (30%)** apprécié au regard du montant général de l'offre.

La note sera calculée de la façon suivante : note = 30 x (Montant de l'offre la moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

Au regard des critères de sélection des offres, l'offre de l'agence TALPA est arrivée en première position avec 93 points / 100. Le montant de l'offre est de 5 500€ HT.

Vu l'article L. 2122-21 6° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'offre réceptionnée,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la note obtenue par l'agence TALPA,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

DÉSIGNE l'agence TALPA en tant que titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la cour de l'école maternelle pour un montant total de 5 500€ HT.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au compte 203/20, opération 098 GROUPE SCOLAIRE

N° 2023-082 Publiée le 06/10/2023 reçue en Préfecture le 06/10/2023

III - DEMANDE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT CLIENTÈLE MÉDECINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les médecins du cabinet médical souhaiteraient avoir des stationnements réservés à leurs patientèles.

Considérant l'agencement du parking de la mairie, situation des places PMR à proximité et l'inutilisation de la plus éloignée ;

Le Conseil Municipal, après **délibéré majoritaire**, à main levée (16 pour, 1 contre, 2 abstentions) ;

DÉCIDE de faire poser

- un panneau « priorité patientèle médecins » pour les deux premières places à l'entrée du parking de la Mairie.
- de supprimer la place PMR devant la salle associatives et réserver l'emplacement « service mairie / livraisons »

N° 2023-083 Publiée le 06/10/2023 reçue en Préfecture le 06/10/2023

IV - SÉCURISATION ESPACE CHATRY

Monsieur le Maire présente un plan des travaux de sécurisation de l'espace Chatry (talus, fossés, portiques....).

Côme PASQUALIN fait remarquer qu'il y a, sur le secteur, des pieds de datura (plante hautement toxique) qu'il faudrait éliminer.

Monsieur le Maire signale que le CPIE, lors de sa visite du jardin sensoriel, a découvert une espèce protégée de papillon qui vit sur le secteur. Il faudra donc faire attention aux aménagements futurs sur le terrain de football.

V - ZONES D'ACCÉLÉRATION E.N.R.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit la mise en place de zones d'accélération sur le territoire.

Le ministère de la Transition énergétique a mis en place un portail à destination des Collectivités, de mise à disposition des données relatives aux énergies renouvelables sur leur territoire et leur potentiel de développement.

La Préfecture demande donc aux Collectivités de réaliser un recensement de zones qui pourraient accueillir des installations d'énergies renouvelables.

Prévoir une réunion publique avant le 31 décembre ;

Il faut auparavant étudier les possibilités de zonages, tenant compte de tous les périmètres et contraintes existantes sur la Commune (PNR, NATURA 2000, Bâtiments de France, UNESCO, zones naturelles...).

VI - RENOUELEMENT RÉSEAU PLUVIAL - MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05/07/2023 qui a retenu JEROME BTP pour effectuer les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales – rue de Chinon d'un montant de 86 190,50 € H.T.

Considérant que la société HADÈS intervient déjà pour le compte de la CCTVI qui renouvelle les réseaux eau et assainissement, il lui a été demandé une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition établie pour un montant de 3 100 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

ACCEPTE la mission de M.O. de HADÈS de 3 100 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette proposition, ainsi que tous documents afférents à ce dossier et les avenants éventuels (dans la limite de sa délégation).

N° 2023-084 Publiée le 06/10/2023 reçue en Préfecture le 06/10/2023

VII - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

04/10/2023 : TPPL : 31 443,36 € (ajustement + 1 114,94 € /Voirie 2023 DCM 2023-078)

02/10/2023 : PLG : 902,04 € (papier hygiénique)

02/10/2023 : PLG : 214,12 € (produits station dilution)

29/09/2023 : SETIN : 131,47 € (vêtements EPI)

27/09/2023 : DIRECT Collectivités : 1 501 € (19 grilles d'exposition)

18/09/2023 : FABREGUE : 155,33 € (fournitures bureau)

15/09/2023 : E.M.V. : 659,25 € (débroussailleuse)

15/09/2023 : SETIN : 812,17 € (matériels technique)

N° 2023-085 Publiée le 06/10/2023 reçue en Préfecture le 06/10/2023

QUESTIONS DIVERSES

1 – Point Service Technique

Monsieur le Maire annonce l'embauche le 23 Octobre, de Mickaël MONTIER au Service Technique pour une durée de 10 mois.

Le contrat saisonnier d'Axel RIDEAU a été prolongé d'un mois.

2 – Point Adressage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il faut finaliser l'adressage Communal.

Les nouveaux lotissements ne sont pas reconnus ce qui empêche le passage de la fibre.

La **Base Adresse Locale** est à jour et prête à être basculée sur la **Base Adresse Nationale**. Cependant, il faut auparavant acheter les panneaux manquants et ceux des nouvelles rues.

Il est décidé que le changement se fera au 1^{er} janvier 2024. Courant décembre les foyers concernés par la renumérotation et changement de nom seront avisés par courrier avec attestation de domicile pour les mises à jour administratives (carte grise, CNI, banque, assurance.....) qui, rappelons-le, sont gratuites.

3 – Horaires Secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire demande au Conseil son approbation pour une fermeture au public du secrétariat le mardi après-midi.

En effet, il faudrait un après-midi supplémentaire pour instruire les dossiers nécessitant concentration et calme, sans interruption par accueil de public (urbanisme, état civil, élections, comptabilité...).

Il est décidé que le secrétariat sera fermé au public le mardi après-midi à compter du 2 Novembre 2023 (l'accueil téléphonique reste ouvert).

4 – Point 3^{ème} tranche Traverse

Lors de la réunion de mise au point, lundi dernier avec SATIVA, ECMO et EUROVIA, concernant la 3^{ème} tranche de la Traverse, sont apparus plusieurs problèmes (largeur de voirie, le STA n'a pas donné de nouvelle sur l'aménagement sécurité rue de Saché).

Nouvelle planification des travaux ; rue de Saché fin 2023 et rue de Chinon en 2024.

Concernant la reprise du pluvial, JEROME finit le 23 octobre et EUROVIA prend le relais et commence le 30 (s'est engagé à finir au 10 décembre).

5 – Chêne – Eglise

Marc BADILLER a demandé un devis pour renforcer le contrefort de l'église, car il y a affaissement du Chêne. *Il faut conserver le chêne qui est l'emblème de la Commune.*

6 – Forêt des Naissances

Le week-end dernier la Forêt des Naissances a été vandalisée (arbres et panneaux cassés) par un groupe d'adultes qui se bagarraient.

Marc BADILLER a déposé plainte auprès de la Gendarmerie, qui est venue faire des relevés d'empreintes et ADN.

COMPTE RENDU

Réunion du **groupe de travail** qui s'est réuni le 26 Septembre 2023 concernant la **sécurisation de l'espace Yves Chatry**.

Étaient présents : Adèle Denis, Sophie Babin, Anaïs Szyman, Damien Vanwaterloo, Marc Badiller, Rodolphe Parmentier, Jean-Pierre Hardouin et Fabien Barreau

Un repérage avait déjà été effectué au mois d'aout avec Jean-Claude Meneau, Jean-Pierre Hardouin, Rodolphe Parmentier et Fabien Barreau pour identifier les zones à sécuriser.

Le groupe de travail a fait le tour de l'espace Chatry et à déterminer 11 zones dont le potentiel d'intrusion de véhicules + caravanes peut paraître probable.

Vous trouverez en pièces jointes les 11 zones identifiées comme susceptibles d'être utilisées pour accéder au stade.

Vous trouverez ci-dessous l'identification pour chaque zone et les aménagements nécessaire pour la sécuriser ou non

zone 1 : Cette zone est située au bout des terrains de pétanque et le long de rue buissonnière. Une partie de cette zone n'est pas couverte de charmilles. Nous proposons de créer un petit fossé (peu profond) tout le long de cette zone jusqu'au portique. Ce fossé sera réalisé avec un espace suffisant derrière la haie de charmilles pour permettre un entretien facile par nos agents.

zone 2 : Cette zone correspond au portique actuel. Nous allons le remplacer par un portique du même type que celui présent dans la prairie en bas de la Chapelle St Blaise. Il sera plus large afin de pouvoir accéder facilement au parking que nous allons réhabiliter.

zone 3 : Cette zone longe la rue buissonnière et l'emprise du jardin partagé. Une haie de charmilles est présente tout le long. Il n'est pas prévu d'aménagement. Seulement un retournement de terre sur la partie non encore aménagé par le jardin sensoriel sur 2 ou 3 mètres de large.

zone 4 : Cette zone est au bout de la rue buissonnière après la crèche. Une haie de charmilles est présente tout le long de cette zone. Nous prévoyons la création d'un fossé comme sur la zone 1 avec la préservation du passage existant pour les vélos et les piétons.

zone 5 : Cette zone est au coin du stade et de la route de Chêne Feuillet. Un tas de terre a été mis. Il est pour le moment suffisant mais il n'est pas esthétique. A reprendre ultérieurement.

zone 6 : Cette zone longe la route de Chêne Feuillet. Les véhicules et caravanes peuvent prendre de l'élan dans le champ en face et passer par le talus qui est très bas par endroit prêt de la zone 5. Nous prévoyons de faire un petit talus pour empêcher cela.

zone 7: Cette zone est présente sur le côté fermé de la salle polyvalente, près des citernes de gaz. Des aménagements sont déjà présents mais paraissent facilement destructibles. Il est prévu d'accentuer légèrement la pente après les citernes de gaz pour empêcher le passage d'un véhicule + caravane.

zone 8 : Cette zone est située entre les aires de jeux et la salle polyvalente. Il est prévu d'y installer, si c'est possible, le portique qui est présent en haut de l'espace Chatry pour remplacer l'aménagement qui a été détruit au printemps. Nous mettrons un plot au milieu qui empêchera les voitures de passer. Ce plot pourra être enlevé pour laisser passer les fours des Cheillennes ou de la Poule Couasse lors de manifestations.

zone 9 : Cette zone est située au milieu des aires de jeux. Il est possible de se créer un passage en détruisant deux haies d'osier et du mobilier urbain. Le groupe décide que ce passage n'est pas évident. Il n'est pas prévu d'aménagement. Pascal Rouquette suggère de faire une tranchée avec 40 cm de graviers qui n'empêchera pas le passage des piétons mais ne facilitera pas le passage de véhicules.

zone 10 : Cette zone correspond au passage entre les terrains de tennis et les WC publics. Il y a une petite cuvette naturelle qui devrait empêcher un véhicule + caravane de passer. Il n'est pas prévu d'aménagement.

zone 11 : Cette zone correspond au fond à droite (vers la salle polyvalente) de la parcelle qui accueille les terrains de pétanque. Les véhicules pourraient sortir par là mais le terrain n'y est pas propice. Des blocs bétons sont déjà présents mais n'ont peut être pas d'utilité. Le groupe décide qu'il n'y a pas besoin d'aménagement supplémentaire sachant que cette zone accueillera dans le futur, un aménagement (terrain de padel, aire de fitness, autres...) qui reste à déterminer

TOUR DE TABLE**Anaïs SZYMAN :**

- annonce la fin de rédaction de la Feuille du Chêne. Livraison dans 10 jours
- informe que la Commune de MONTBAZON nous prête des barnums pour le marché de Noël, mais elle a du mal à trouver un prestataire pour animer la fête de Noël.

Jean-Pierre HARDOUIN donne le reste à faire :

- travaux de voirie 2023 : Route de Chesnier, redirection écoulement des eaux à Maison Rouge, finition du parking du Poumon vert, reprise de la tête de buse à Beau Poirier, terminer les travaux à la Herpinière, finir le bicouche Impasse des Vallées
- désherbage sur le Bourg (celui de la Chapelle est presque terminé)
- recensement et achat des plaques de rues, il faut compter environ 100 € (sans mat).

Jean-Claude MENEAU :

- a fait faire le broyage de la peupleraie 1 100 € H.T.
- a terminé les visites des chemins AFR. Prévoir des commodats (renouvelables annuellement) avec les riverains qui les cultivent ou s'en servent, mais ils doivent en laisser le libre accès.

Côme PASQUALIN dit que la voirie est défoncée, au carrefour « rue des Artisans/Chêne Feuillet »

Damien VANWATERLOO signale :

- une plaque télécom qui claque lorsque l'on roule dessus 2 - 4 rue des Pommiers.
Oui les poseurs de fibre l'on mal refermée ou il manque un tampon ?
- demande si la piste cyclable sera réhabilités suite aux travaux de la voie ferrée ?
Oui un constat a été réalisé.

Valérie RIBEIRINHO s'excuse de ne pouvoir assurer d'animations pour les enfants pendant les vacances de la Toussaint, au nom du Conseil des Sages.

Rodolphe PARMENTIER avertit que le Chemin de la Brosse subit beaucoup de passages, depuis la déviation mise en place. Les croisements entre PL ou bus sont compliqués et si la pluie venait la voie risquerait de s'effondrer dans le virage.

Jean-Serge HURTEVENT ajoute qu'il faut aussi boucher un trou formé Chemin de la Brosse.

Jean NOBILEAU remercie pour les travaux eaux pluviales effectués devant chez lui et testera l'écoulement ce week-end.

Iona GUEST a assisté au Comité du SAVI, suite à visite du Gué Droit (Saché), une information a été faite sur la réactualisation des travaux en régie ; mise à disposition de deux agents et matériels (500 €/j, 250 €/½ J, 80 €/h).

Marc BADILLER :

- annonce que la piste cyclable a été refaite par GARNICA (l'avenir nous dira si ça tient dans le temps)
- rappelle qu'il faut faire une déclaration préalable au SIEIL pour l'installation et le retrait des illuminations de fin d'année, dates à confirmer avec le loueur de nacelle.
- demande le recensement des postes de transformation non entretenus.
- souhaite un point sur les mises à disposition des salles communales aux associations. On ne sait pas à qui sont confiées les clés, il n'y a pas toujours de conventions établies. Anaïs SZYMAN fait remarquer que les conventions sont en cours de révision par Coline.

Anne-Sophie FERNANDES informe :

- Octobre Rose ; à la Rémonière, animation sport par Fabienne DELEPINE, banderoles posées, brioches et boissons réservées.
- visite du pressoir à TOURS, au retour des élections Sénatoriales, on pourrait envisager de le sortir par l'arrière, relancer Mme HENRION du Syndicat des Vins d'AZAY LE RIDEAU, pour sa récupération.
- colis de fin d'année ; décompte du jour 35 couples et 46 simples.
- repas de Aïnés : 114 inscrits

- ressortir la facture de la pépinière pour remplacer les fruitiers saccagés de la « forêt des naissances »

Sophie BABIN a suivi la formation INSEE, en vue du recensement 2024 sur CHEILLÉ. Il faudra recruter quatre agents.

Prochaine réunion le **08 Novembre 2023**

Délibérations prises le 04/10/2023

2023-081	DÉCISION MODIFICATIVE N° 2023-004
2023-082	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE
2023-083	DEMANDE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT CLIENTÈLE MÉDECINS
2023-084	RENOUVELLEMENT RÉSEAU PLUVIAL - MAITRISE D'ŒUVRE
2023-085	DÉCISIONS DU MAIRE

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à C. PASQUALIN
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle	Pouvoir à J-C MENEAU	AUCHER Valérie	
LÉON Martine	Pouvoir à M. BADILLER	VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			